



Agence d'Aménagement et de Promotion des Sites Industriels

Pôle Urbain de Diamniadio - Arrondissement C - Rue 31X 32- Plateforme Industrielle Internationale de Diamniadio (P2ID)- 1er Etage
Bâtiment Administratif- Tel : (221) 33 869 97 32- Email : contact@aprosi.sn / www.aprosi.sn BP 4112 DK -RP

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION DE FOURNISSEURS

Dans le cadre de la refonte de ses missions et de ses objectifs stratégiques, l'agence d'Aménagement et de Promotion des Sites Industriels (APROSI), se positionne comme un acteur clé dans l'industrialisation et la compétitivité économique du Sénégal. Avec une vision renouvelée, l'agence s'engage à :

- Promouvoir et aménager les pôles industriels dans une logique de durabilité et d'innovation.
- Renforcer l'attractivité du Sénégal en développant des partenariats public-privé ambitieux à l'échelle nationale et internationale.
- Soutenir les entreprises industrielles et de services en offrant des infrastructures modernes et adaptées aux défis économiques mondiaux.

Ce cadre stratégique s'inscrit dans les nouvelles orientations gouvernementales visant à dynamiser le tissu industriel tout en intégrant les principes de transition énergétique, de souveraineté numérique et de développement durable.

À travers cette initiative, l'APROSI réaffirme sa volonté de collaborer avec des partenaires stratégiques pour concrétiser son ambition de faire du Sénégal un hub industriel compétitif et attractif.

Dans cette dynamique, l'APROSI invite tous les fournisseurs intéressés et remplissant les conditions, à soumettre une manifestation d'intérêt répondant aux besoins décrits ci-après.

L'appel à manifestation d'intérêt a pour objet d'identifier les fournisseurs qui souhaitent participer à une procédure d'appel à la concurrence à venir.

Dans le but de vous permettre de soumettre à cette manifestation d'intérêt, veuillez lire attentivement les sections ci-dessous.

- Section 1 : Instruction aux fournisseurs.
- Section 2 : Critères d'évaluation.

Si vous êtes intéressés par cet avis à manifestation d'intérêt, veuillez préparer votre manifestation d'intérêt conformément aux exigences et aux procédures énoncées dans le présent avis et soumettre votre dossier le **30 janvier 2025 à 16 heures** au plus tard.

Nous attendons avec grand intérêt votre soumission.

SECTION 1 : INSTRUCTION AUX FOURNISSEURS

Description : Dans le cadre de la passation de ses marchés, l'APROSI lance un avis public à manifestation d'intérêt pour la sélection des fournisseurs, entreprises et prestataires de services compétents régulièrement installés en vue de constituer un répertoire de fournisseurs et prestataires potentiels qui seront ultérieurement consultés dans le cadre de la mise en œuvre de ses projets. En vue de renforcer l'accès des prestataires et fournisseurs aux processus de passation de marchés et à la connaissance des conditions pour travailler avec l'APROSI, nous sollicitons des manifestations d'intérêt de la part des fournisseurs et prestataires intéressés pouvant justifier leur existence légale et leur compétence dans leur domaine d'activité.

Les types de prestations faisant objet du présent appel sont : les fournitures de biens, de services, les travaux et les prestations intellectuelles.

La date limite de soumission de la manifestation d'intérêt est fixée au **30 janvier 2025 à 16 heures**.

La manifestation d'intérêt permettra de constituer un répertoire des entités éligibles pour être invitées à participer aux processus d'appel d'offres restreintes à venir. Les critères d'éligibilité pour participer à cette manifestation d'intérêt comprennent :

- Appartenance au secteur privé ;
- Présence ou capacité à travailler au Sénégal ;
- Immatriculation au Registre de Commerce ;
- Ne pas être suspendu par l'ARCOP ;
- Ne pas être en faillite, ou impliqué dans une procédure de faillite ou de mise sous séquestre ;
- Ne pas être en jugement ou en action de justice.

Les dossiers seront sélectionnés/qualifiés sur la base d'une note moyenne de 50/100 en utilisant les critères de la section 2 ci-dessous.

La manifestation d'intérêt doit comporter les informations suivantes :

- Brève présentation de la société, y compris le nombre d'employés, le chiffre d'affaires et le nombre d'années d'activité.
- Liste de références attestant des qualifications demandées pour participer à la prochaine procédure d'appel d'offres.
- Coordonnées : Raison sociale et adresse complètes, pays, numéro de téléphone, adresse électronique, site Web et personne à contacter.

Les manifestations d'intérêt peuvent être envoyées par courriel ou par dépôt physique comme suit :

Dépôt par courriel :

Toutes les soumissions par courriel doivent être envoyées à courrier@aproisi.sn

Si l'offre se compose de fichiers volumineux, il est recommandé d'envoyer ces fichiers dans des courriels séparés avant la date limite de soumission.

Objet obligatoire du courriel : **AMI fournisseurs APROSI**

Vous devriez recevoir un accusé de réception par courriel électronique.

Dépôt Physique :

Les offres doivent être dans une enveloppe scellée portant la mention « **AMI fournisseurs APROSI** »

SECTION 2 : CRITERES D'EVALUATION

Les candidats seront sélectionnés/qualifiés en utilisant les critères suivants :

- 1) **Soumission** : Lettre de manifestation d'intérêt
- 2) **Profil de l'entreprise et structure de gestion** : les gestionnaires ou administrateurs et le personnel clé.
- 3) **Remplir les critères d'éligibilité** détaillés ci-dessus –
 - I. La copie légalisée du Registre de Commerce indiquant les domaines d'activités. –
 - II. La Copie du NINEA
 - III. La copie légalisée de l'attestation de non-faillite.
 - IV. Les copies des attestations de CSS & IPRES, Inspection du travail et Quitus fiscal.
- 4) **Critères d'évaluation : étapes à suivre**
 - I. Évaluation des dossiers reçus conformément aux critères
 - II. Publication de la liste des fournisseurs préqualifiés pour 2025.

I. CRITERES D'EVALUATION SPECIFIQUES

Critères d'évaluation pour les Fournisseurs de Biens

Objectif : s'assurer que le fournisseur peut livrer des produits conformes aux spécifications techniques, dans les délais et avec une garantie de qualité.

Critères	Sous-Critères	Points
Capacité administrative	- Régularité administrative (RC, NINEA, etc.) - Conformité aux obligations fiscales et sociales	30
Capacité technique	-Liste des produits similaires fournis dans les 2 dernières années	30
Capacité financière	-Chiffres d'affaires ou capacité de crédit ou États financiers certifiés sur les 2 dernières années	10
Proposition technique	-Conformité des produits aux spécifications (marques, normes, garantie)	20
Références	-Preuves de livraisons similaires (attestations, PV de réception, etc.)	10

Note minimale requise : 50/100.

2. Critères d'évaluation pour les Prestataires de Travaux

Objectif : garantir que le prestataire a l'expertise, les équipements et la capacité pour exécuter les travaux avec qualité et dans les délais.

Critères	Sous-Critères	Points
Capacité administrative	- Régularité administrative (RC, NINEA, etc.) - Conformité aux obligations fiscales et sociales	30
Capacité technique	- Expérience dans des travaux similaires - Qualification des personnels clés (chefs de projet, techniciens, etc.) - Liste des équipements disponibles	25
Capacité financière	- Chiffres d'affaires ou Capacité de crédit ou États financiers certifiés sur les 2 dernières années	25
Références	- Attestations de bonne exécution de projets antérieurs	20

Note minimale requise : 50/100.

3. Critères d'évaluation pour les Prestataires de Services

Objectif : s'assurer de la qualité, de la compétence, et de la fiabilité du prestataire pour fournir les services requis.

Critères	Sous-Critères	Points
Capacité administrative	- Régularité administrative (RC, NINEA, etc.) - Conformité aux obligations fiscales et sociales	30
Capacité technique	- Expérience dans des prestations similaires - Qualification des personnels clés (diplômes, expériences, certifications)	25
Capacité financière	- Chiffres d'affaires ou Capacité de crédit ou États financiers certifiés sur les 2 dernières années	25
Références	- Attestations de bonne exécution	20

Note minimale requise : 50/100.

4. Critères d'évaluation pour les Prestations intellectuelles

Objectif : s'assurer de la qualité, de la compétence, et de la fiabilité du prestataire pour fournir les prestations requises.

Critères	Sous-Critères	Points
Capacité administrative	- Régularité administrative (RC, NINEA, etc.) - Conformité aux obligations fiscales et sociales	20
Capacité technique	- Expérience dans des prestations similaires - Qualification des personnels clés (diplômes, expériences, certifications)	40
Capacité financière	- États financiers certifiés sur les 2 dernières années	40
Références	- Attestations de bonne exécution	20

Note minimale requise : 50/100.